Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 37 (1959)

Heft: 1

Artikel: Les différentes formes d'assistance aux vieillards

Autor: Hadorn, G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-721413

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vergangenen Jahr in einer Volksabstimmung verworfen. Da nun die Kantonalkomitees der Stiftung zur Erfüllung ihrer Aufgaben auf die Zusammenarbeit mit den Armenpflegebehörden angewiesen sind, so schien eine Anpassung der Vertreter unserer Stiftung im Kanton Thurgau an die dortigen besonderen Verhältnisse gegeben und zweckmässig.

Les différentes formes d'assistance aux vieillards

Fondation suisse «Pour la vieillesse», Assemblée des délégués du 20 octobre 1958 à Altdorf

Exposé de Mme G. Hadorn, avocat, Berne

Depuis l'introduction de l'assurance vieillesse et survivants, le public croit souvent trop facilement que nos vieillards, d'une façon générale, ont maintenant des conditions d'existence assurées, les mettant à l'abri de tout souci jusqu'à la fin de leur vie. En réalité, la situation des vieillards n'est pas toujours facile, exception faite des quelques rares privilégiés ayant suffisamment de ressources pour continuer à vivre dans leur propre foyer, servis par le personnel nécessaire, ou de ceux qui bénéficient de l'aide des membres de leur famille.

On constate tout d'abord que malgré les prestations de l'AVS les vieillards vivent dans des conditions précaires: le renchérissement croissant de la vie et le faible revenu des capitaux les atteignent de façon beaucoup plus sensible que la jeune génération en âge actif. La plupart de nos vieux sont obligés d'utiliser parcimonieusement leurs revenus s'ils veulent assurer leur existence sans aide extérieure.

En outre, les vieilles gens sont de plus en plus livrés à eux-mêmes. La structure de la famille s'est transformée radicalement au cours des dernières décennies. La coexistence des vieux parents avec leurs enfants et petits-enfants, telle qu'elle existait autrefois, est devenue exceptionnelle; elle ne subsiste plus guère que dans les campagnes. Les employés de maison et le personnel soignant sont devenus un luxe exorbitant.

Les difficultés de logement — exiguïté des appartements et loyers élevés — aggravent encore cette situation, comme aussi le fait que les femmes, beaucoup plus qu'autrefois, ont une occu-

pation professionnelle à l'extérieur ne leur permettant plus de s'occuper encore de parents âgés ayant besoin de soins.
D'autres facteurs entrent naturellement encore en ligne de compte, tel que le problème des générations: à notre époque de vie intense et rapide, les contrastes entre jeunes et anciens s'accentuent de plus en plus et l'on constate toujours davantage que les parents ne tiennent guère à vivre chez leurs enfants, tandis que ces derniers trouvent pesante la présence des parents.
Les conséquences de toutes ces circonstances se dégagent très nettement: d'année en année le nombre des vieillards solitaires, abandonnés à eux-mêmes s'accroît, ce qui n'est pas sans alarmer les milieux intéressés.
Et l'on en vient à se demander ce qu'il advient des vieillards affaiblis par l'âge ou infirmes, qui n'ont plus la force de tenir leur ménage et ne peuvent obtenir d'aide extérieure. Qu'arrive-t-il, lorsque ces gens ont besoin de soins continus ou sont même alités?
Il appartient à l'assistance à la vieillesse d'intervenir dans de telles circonstances; cette assistance doit être individuelle, adaptée à la situation de chaque vieillard, indépendamment du fait que, selon les particularités locales ou religieuses, des solutions différentes devront être envisagées. Au cours de ces dernières années, deux nouvelles formes d'assistance aux vieillards se sont développées de façon générale en Suisse, à côté des anciennes formules de homes et hospices pour vieillards, qui restent d'ailleurs toujours aussi indispensables.
Ce sont: d'une part les habitations pour personnes âgées, avec leurs petits appartements confortables et faciles à entretenir; d'autre part les services d'aide ménagère qui mettent à disposition des vieillards des personnes s'occupant des travaux ménagers et des soins à domicile pendant quelques heures.
Ces deux nouvelles conceptions d'assistance à la vieillesse se sont avérées les plus efficaces pour décharger les homes et hospices de vieillards toujours encombrés, et pour créer de nouvelles possibilités d'existence aux personnes âgées et infirmes. Mais, par ces solutions nouvelles, on s'efforce aussi de laisser les vieux le plus longtemps possible dans leur milieu habituel et dans leur propre logement afin d'assurer ainsi leur indépendance. S'il est vrai que leurs forces doivent être ménagées, il ne faut cependant pas les paralyser. Les vieillards devraient se sentir soulagés et en sécurité, mais non pas mis de côté. L'aide dont

ils ont besoin leur sera procurée dans la mesure exacte où leur état physique et mental l'exige. On évitera par là bien des souffrances morales aux malades âgés; la peur de devenir «assisté» doit disparaître, afin qu'au moment où la dernière étape devient inévitable, l'entrée dans un hospice, cette éventualité autrefois si redoutée s'accomplisse d'elle-même, grâce aux bons contacts noués précédemment avec les organes d'assistance à la vieillesse. L'aspect économique de ces formes d'assistance représente aussi un de leurs gros avantages, nous y reviendrons par la suite.

On distingue donc quatre formes principales ou étapes dans l'assistance à la vieillesse:

1. Aide ménagère pour personnes âgées
2. Habitations pour personnes âgées
3. Homes pour personnes âgées
4. Hospices pour vieillards

Une même personne peut suivre toute la progression; mais cela n'est pas indispensable, chacun des paliers pouvant être au contraire définitif; on peut aussi passer d'une étape inférieure à une supérieure sans passer par les échelons intermédiaires. Un tel, par exemple, restera très alerte jusqu'à sa mort et n'aura besoin que d'une aide ménagère occasionnelle, tandis que tel autre, selon son état physique ou mental, entrera plus tôt dans un home ou un hospice ou encore sera transféré à l'hôpital.

J'aimerais tout d'abord examiner en détail l'hospice de vieillards qui est certainement la plus ancienne forme d'assistance aux personnes âgées et qui reste indispensable actuellement encore. L'hospice est destiné à toutes les catégories de personnes nécessitant des soins, et plus particulièrement aux alités ayant besoin de soins continus et non pas d'un traitement médical proprement dit. Il s'agit tout d'abord de tous les paralysés chroniques, aussi bien les infirmes atteints de paralysie congénitale de quelque forme que ce soit, que des malades immobilisés à la suite d'une attaque, d'une maladie articulaire chronique, de sclérose en plaques, etc. Les hospices accueillent aussi les patients souffrant d'anomalies cérébrales, d'atteintes de la colonne vertébrale ou des nerfs, les asthmatiques, les cardiaques et les emphysémateux chroniques, et, en premier lieu naturellement, toutes les catégories de cancéreux. L'hospitalisation de ces vieillards infirmes, qui sont parmi les plus à plaindre, est devenue un grave problème actuel; la pénurie de possibilités d'accueil pour les vieillards est une des évidentes conséquences du vieillissement

de la population. De gros efforts seront nécessaires de la part des communes et des institutions privées pour rétablir dans ce domaine une situation plus favorable. Tous ces vieillards infirmes qui doivent attendre pendant des années une place vacante dans un hospice, occasionnent de multiples démarches de la part des œuvres d'assistance et représentent une lourde charge morale, sans parler du fait que les malades chroniques occupent actuellement un nombre disproportionné de lits d'hôpitaux, qui devraient normalement être réservés aux personnes atteintes de maladies aiguës. Il est bien entendu que la construction de nouveaux hospices pose non seulement de graves problèmes financiers, mais se heurte surtout à la difficulté de recruter un personnel soignant suffisant. Pour remplir vraiment son but, un hospice devrait d'ailleurs être situé à proximité immédiate d'un hôpital, ou même y être directement annexé. Si les hospices n'acceptent en principe que des malades chroniques ne nécessitant aucun traitement médical proprement dit, il est cependant indispensable de pouvoir bénéficier occasionnellement des installations de l'hôpital, que ce soit pour poser un diagnostic ou pour traiter une affection. On ne peut donc pas prévoir, même à l'avenir, une augmentation des hospices proportionnelle à l'accroissement de la population âgée. C'est la raison pour laquelle il est d'autant plus urgent de rechercher de nouvelles solutions au problème de l'assistance aux vieillards, solutions moins onéreuses qui permettraient aussi de résoudre la question du personnel. Dans cet ordre d'idées, j'aimerais établir un parallèle entre les exemples suivants:

La ville de Zurich a prévu un budget de 7 millions environ pour la construction du nouvel hospice de Zurich-Albisrieden qui pourra accueillir 112 pensionnaires; ce qui représente une dépense de fr. 52 321.— par lit. Le déficit annuel d'exploitation est calculé à raison de fr. 629 800.—, soit un déficit annuel de fr. 5941.— par lit si l'on évalue à 95 % le taux moyen d'occupation.

Comparons ces chiffres avec ceux de quelques cas suivis par le Service d'aide aux vieillards à domicile de Berne:

1. Dans une famille de trois personnes, l'épouse, relativement jeune, est atteinte de sclérose en plaques; elle est dans l'impossibilité de s'occuper de son ménage. Depuis deux ans et demi cette femme bénéficie d'une aide ménagère deux à trois heures par jour. Cela représente environ 900 heures par an.

Selon notre statistique de l'année 1957, les charges du Service, déduction faite de la taxe payée par les bénéficiaires, s'élèvent en moyenne à fr. 1.02 par heure. Dans le cas présent la charge annuelle est de fr. 918.—. Si l'on n'avait pu mettre une aide ménagère à sa disposition, la jeune femme aurait dû être placée dans un hospice ou un hôpital.

2. Une femme de 95 ans, souffrant d'un cancer, a été soignée à domicile pendant neuf mois par notre aide ménagère, en collaboration avec l'infirmière visiteuse. L'intervention était de trois heures et demie chaque jour, soit environ 700 heures par an; les frais ont atteint fr. 714.—. Dans ce cas également, la malade aurait dû être hospitalisée sans l'appui de l'aide ménagère.
3. Une jeune femme, mère d'une fillette de six ans, est clouée au lit ou dans un fauteuil roulant par suite de paralysie. Une aide ménagère vient pour les demi-jours permettant ainsi d'éviter la dispersion de la famille. Cela représente 1100 heures par an et des frais pour fr. 1122.—.
4. Une aide ménagère intervient chaque jour chez un vieux couple dont les deux époux sont très affaiblis. On compte environ 1400 heures de travail annuellement et fr. 1428.— de frais.

Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, il fut impossible d'obtenir une aide ménagère normale, c'est-à-dire une employée de maison ou une femme de ménage parce que le service était trop fatigant et les conditions morales trop pénibles. L'aide ménagère à domicile fut dans chaque cas la solution à une situation désespérée et évita réellement partout l'hospitalisation du malade et la désintégration de la famille. Ces quelques exemples permettent de mesurer à quel point l'aide ménagère à domicile est plus économique, même dans les cas difficiles, que le placement dans un home ou un hospice. La communauté s'épargne de gros frais chaque fois qu'un malade peut être soigné à domicile, ou être hospitalisé plus tardivement, grâce à la présence de l'aide ménagère.

Poursuivons notre étude et venons-en aux homes pour personnes âgées, tels qu'ils sont administrés par les communes ou par des institutions privées et religieuses.

Quels sont les vieillards accueillis dans ces homes?

Les homes sont prévus pour des gens valides, ne demandant pas de soins, mais dont l'état physique ou mental est trop déficient

pour leur permettre de s'occuper de leur ménage. Les isolés, les gens sans relations, en particulier, recherchent dans la communauté du home un équilibre intérieur et la sécurité.

Le caractère des homes pour personnes âgées, surtout en ce qui concerne les grandes maisons de 100 lits et plus, s'est passablement modifié au cours de ces dernières années: d'une part, parce qu'ils ont été amenés à admettre de plus en plus de malades qui ne pouvaient être placés ailleurs et, d'autre part, du fait que les pensionnaires de ces établissements, devenus infirmes avec les années, n'ont pu être hospitalisés. Par contre, les petits homes de 20 à 30 lits ont conservé leur aspect primitif — ceux de l'Association pour la vieillesse de Berne, par exemple. Ils ont fidèlement gardé leur caractère et les pensionnaires forment une véritable communauté, suppléant en quelque sorte à l'entourage familial disparu.

Lors de la construction de nouveaux homes pour personnes âgées, il faudrait absolument prévoir pour chaque pensionnaire — éventuellement pour des couples également — une chambre spacieuse avec cabinet de toilette et WC attenants. Cette exigence, réalisée depuis longtemps à l'étranger, spécialement en Amérique et dans les pays nordiques, est une nécessité indispensable à notre époque de pénurie de personnel de maison et soignant et qu'il ne convient plus de considérer comme un luxe. Fréquemment les directeurs expérimentés de homes pour vieillards font état des querelles qui éclatent entre pensionnaires à propos de l'usage en commun des lavabos et des WC et des difficultés d'entretien de ces installations.

Il en va tout différemment, par contre, dans la construction des hospices: les milieux les plus évolués préconisent dans ce cas l'ancien système des chambres à quatre et à deux lits qui ont fait leurs preuves. Cette formule représente non seulement de grands avantages financiers, mais est préférable également du point de vue psychologique et des soins. Les malades peuvent se donner mutuellement de petits soins, déchargeant ainsi le personnel; en outre, la vie en commun avec des personnes également atteintes par le sort est une nécessité pour bien des malades, et surtout pour les alités.

Les habitations pour vieillards. Dans bien des villes de Suisse, comme Genève, Zurich, Bâle et Berne, les communes et des institutions privées en sont arrivées à construire des quartiers spéciaux pour les vieux où elles mettent à leur disposition de

petits appartements faciles à entretenir et à loyer modéré. Les appartements d'une pièce sont les plus recherchés et paraissent le mieux remplir leur but. On constate fréquemment que beaucoup de personnes âgées, en particulier les veuves jouissant d'une petite rente, logent dans des appartements beaucoup trop grands, peu confortables, et sont obligées de sous-louer des chambres, bien que les forces physiques leur permettent à peine d'entretenir le logement. Le plus pénible pour ces vieilles gens est la montée et le nettoyage des escaliers, le transport du combustible, le chauffage, l'entretien des chambres louées, etc. Si l'on peut offrir à cette catégorie de personnes de petits appartements confortables, ayant si possible ascenseur, chauffage central et eau chaude, à un prix de location supportable, on leur apporte une aide substantielle. Dans presque toutes les «cités vieillesse» on a prévu, en plus du couple de concierges chargé de certains travaux, une aide complémentaire à disposition des habitants, consistant soit en une assistante sociale, soit une aide familiale, ou encore par un arrangement avec les services d'aide aux vieillards à domicile.

La Société féminine d'utilité publique de Berne a construit à la Länggasse, dans un endroit où les communications sont favorables, une maison de ce genre comprenant 49 logements d'une pièce et huit logements de deux pièces. Un restaurant public attenant est à la disposition des habitants qui désirent y prendre un repas ou emporter la cantine chez eux. La maison possède une belle terrasse sur le toit, elle est munie d'un ascenseur, du chauffage central, de l'eau chaude générale et d'un dévaloir. Tous les travaux pénibles sont donc épargnés aux locataires, comme aussi la fatigante montée des escaliers.

Les appartements d'une pièce se composent d'une chambre, en général avec balcon, d'une petite cuisine et d'un cabinet de toilette avec WC et lavabo. L'eau chaude est installée à la cuisine et au lavabo. Au sous-sol, les locataires disposent d'une petite cave; ils ont en outre la jouissance en commun de bains et d'un grand local pour déposer les malles, etc. Les logements de deux pièces (destinés aux couples, frères et sœurs, amies) possèdent une salle de bain.

L'ameublement et l'entretien de l'appartement incombent aux locataires; si leur état de santé ne leur permet plus de s'occuper eux-mêmes de leur petit ménage, ils peuvent recourir aux services suivants mis à leur disposition:

1. Livraison des repas préparés au restaurant (cantine).
2. Nettoyage périodique de l'appartement par les concierges.
3. Intervention de quelques heures journalières par une aide ménagère pour personnes âgées.
4. En cas de maladie aiguë, en plus de l'aide des voisins, les premiers soins peuvent être donnés par des infirmières retraitées habitant la maison ou par un infirmier.

Cette organisation, avec ses interventions échelonnées, nous permet de faire face aux besoins avec le seul couple de concierges comme employés, tout autre personnel étant superflu. La direction générale du home est assumée bénévolement par les membres du comité de la Société qui entourent également les habitant au point de vue humain. Nous n'avons aucun déficit, les loyers étant calculés en raison des frais réels. Actuellement le prix de location est fixé de fr. 90.— à fr. 100.— pour les appartements d'une pièce. Ce loyer doit être considéré comme un maximum à ne pas dépasser pour une maison de ce genre, à caractère social. Il est dû essentiellement au coût élevé du terrain et au fait qu'il a fallu transférer ultérieurement le restaurant dans un autre bâtiment. Nous devons relever cependant que nos locataires apprécient tout particulièrement les facilités de communication avec l'extérieur et les agréments du restaurant attenant; ils sont unanimes à déclarer que cela compense largement le prix élevé des loyers.

On s'est étonné de ce que nous soyons parvenues à financer cet immeuble pour personnes âgées. Nous avons eu la chance de chercher les fonds nécessaires à une période d'affluence de capitaux. C'est ainsi que nous avons pu obtenir des banques un taux réduit pour les deux premières hypothèques, au vu du caractère social de notre entreprise; de son côté, la ville de Berne, sur demande motivée de notre part, nous a consenti une hypothèque en troisième rang à 3 %. Enfin, conformément aux prescriptions cantonales d'assistance concernant ce genre d'habitations à caractère social pour personnes âgées, l'Etat et la commune nous ont accordé une subvention, puisque nous avons pu prouver que plus des ⅔ de nos locataires sont des économiquement faibles, ayant droit à une allocation, selon la loi sur l'assistance. La Société féminine d'utilité publique n'a investi dans cet immeuble que le 10 % environ du capital de fondation.

Une généreuse bienfaitrice, qui avait visité notre maison avec enthousiasme lors de son inauguration, nous a légué fr. 100 000.—

en demandant que les intérêts de ce capital soient utilisés au profit du home et de ses habitants. Ce sont essentiellement nos locataires les plus modestes qui bénéficient du produit de ce legs; nous leur versons une contribution pour leur loyer, ou leurs frais médicaux, ou encore payons les frais d'intervention de l'aide ménagère.

Notre «Home pour personnes âgées» est une réelle réussite, en ce sens que tous les habitants — que ce soient les couples, les femmes ou les hommes seuls — ont appris à apprécier leur logis; ils forment une communauté paisible et harmonieuse où se cultive l'esprit d'entraide. De belles amitiés sont nées entre les locataires et bien que, par économie, nous n'avions pas pu installer de salle de séjour commune, ils ont trouvé le moyen d'organiser entre eux différentes manifestations, telles que des soirées de lecture ou de jeux, des lectures bibliques, la célébration en commun des anniversaires, fête de Noël, etc. A ces occasions, ils utilisent généralement la petite salle du restaurant.

On pourrait certes penser que notre home, avec ses différentes possibilités d'aide, a déjà dépassé la catégorie des habitations pour personnes âgées et se situe entre la «cité vieillesse» et le home pour vieillards. Vis-à-vis de la première, notre maison a l'avantage de pouvoir suivre de plus près les habitants, tandis que comparativement au home, chacun des locataires conserve sa pleine liberté et peut se retirer chez lui aussi longtemps et aussi souvent qu'il le désire.

Nous sommes d'ailleurs en train de construire à l'ouest de la ville de Berne une deuxième maison de même grandeur, en collaboration avec la commune et une entreprise de construction, qui sera reliée à un home pour vieillards comprenant 28 lits; l'Association pour la vieillesse en assumera l'administration. Dans ce home nous réaliserons la condition de mettre à disposition de chaque pensionnaire une chambre spacieuse avec cabinet de toilette et WC attenants.

Les petits appartements de notre maison sont extrêmement recherchés et des centaines de demandes nous parviennent alors qu'aucun logement n'est vacant. Certaines conditions sont nécessaires pour l'admission: âge minimum de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes, séjour prolongé dans la ville de Berne, revenus modestes, difficultés de logement particulières, etc. La population suit avec le plus grand intérêt la construction de ces habitations qui jouissent de la sympathie

générale et nous espérons pouvoir poursuivre la série de ces immeubles pour personnes âgées dans d'autres quartiers de la ville de Berne. Dans d'autres villes, on assistera certainement à de semblables initiatives.

Service d'aide à domicile pour les personnes âgées. C'est la forme d'assistance la plus discrète, celle qui respecte le mieux la vie privée des personnes âgées. Comme je l'ai déjà dit au début de cet exposé, cette formule me semble être par excellence celle qui décharge les hôpitaux et les hospices de vieillards. J'ai montré aussi par des exemples pratiques que ce service est beaucoup plus économique que les autres formes d'assistance. Mais, à mon avis, le plus grand avantage de cette aide à domicile est avant tout d'ordre moral: elle permet aux personnes qui vieillissent et vont en s'affaiblissant de continuer leur existence dans leur milieu habituel, pour autant qu'elles le désirent, tout en leur apportant, dans la mesure où les circonstances l'exigent, une aide qui respecte leur intégrité et leur assure toute l'indépendance possible.

Le Service d'aide à domicile pour les personnes âgées a été introduit pour la première fois en Suède, par la Croix-Rouge; en Suisse, Mademoiselle E. Schuler, assistante sociale à la Policlinique médicale de Zurich, a eu, la première, le mérite de saisir cette idée et de tenter un premier essai à Zurich en 1952, en collaboration avec la Fondation pour la Vieillesse. La Société féminine d'utilité publique de Berne, soutenue par la ville, a suivi en 1954 et créé le «Service d'aide à domicile pour personnes âgées»; la centrale féminine de Bâle organisait une année plus tard une semblable institution. Depuis lors de nouveaux services ont été créés partout, même à la campagne, et souvent comme branche d'activité des Services d'aide familiale ou d'autres institutions d'utilité publique.

L'exemple du Service d'aide à domicile de Berne me permet, en meilleure connaissance de cause, de vous expliquer l'organisation et le fonctionnement d'une telle œuvre.

Ce Service est une des branches d'activité de notre Société; il est dirigé par le même comité que le «Service d'aide familiale de Berne». L'aide à domicile aux personnes âgées n'est pas une concurrence pour le Service d'aide familiale, mais elle en est un complément nécessaire, comme elle complète aussi les autres institutions sociales de la commune, en déchargeant les assistantes de paroisses, les infirmières visiteuses, les aides familiales, les hôpitaux et les hospices de vieillards. L'aide à domicile a pour

tâche d'assister les personnes de plus de 60 ans ayant besoin d'aide et les infirmes de la ville; elle s'occupe des travaux domestiques et, en cas de nécessité, donne de petits soins aux malades sous le contrôle du médecin ou de l'infirmière visiteuse. Ce service est assuré par des ménagères et des femmes seules de tout âge qui, non seulement se procurent un petit gain par cette activité, mais encore satisfont leur besoin de dévouement. Un cours rapide de soins au foyer leur permet tout d'abord de connaître les principes fondamentaux du comportement avec les malades, les vieillards et les infirmes auxquels elles apporteront ensuite leur aide pendant quelques heures pour les nettoyages, la cuisine, les raccommodages, les achats, bref tous les travaux que les vieillards et les infirmes ne sont plus susceptibles d'assumer eux-mêmes. Mais leur intervention ne doit surtout pas supprimer toute activité chez nos protégés: les vieillards doivent se sentir soulagés, mais non pas mis de côté. A côté des coups de main apportés au ménage, l'aide à domicile a encore une autre signification: grâce à elle le vieillard n'est plus solitaire et isolé, quelqu'un s'occupe de lui, à qui il peut confier ses petits soucis et ses besoins. Combien de vieillards sont aigris, combien se sentent inutiles et tenus à l'écart de la société alors que, comme tout le monde, ils auraient tant besoin cependant de chaleur humaine et d'émulation spirituelle! Une aide ménagère compréhensive peut faire des miracles et devenir l'intermédiaire entre le vieillard et le monde extérieur.

Le personnel de l'aide à domicile est payé fr. 2.— par heure; les taxes d'intervention sont échelonnées en trois catégories et sont fixées de fr. —.— à fr. 2.— par heure de travail. Le déficit d'exploitation, c'est-à-dire la différence entre les taxes perçues et les frais effectifs du Service est couvert en grande partie par une subvention de la ville, partiellement aussi par des dons de personnes privées et d'institutions.

Nous avons partagé la ville en quatre arrondissements à la tête desquels fonctionne une directrice de quartier qui recueille les demandes de personnes ayant besoin d'aide, se renseigne sur leur situation personnelle et leurs conditions financières au cours de visites faites à leur domicile; elle leur attribue ensuite une aide ménagère à qui elle donne les instructions nécessaires. Mais la directrice de quartier continue à s'intéresser au sort des bénéficiaires et contrôle le bien-fondé des mesures prises ou prend d'autres dispositions lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Service d'aide à domicile pour les personnes âgées s'est introduit avec difficulté: les vieillards étaient méfiants et réticents, ils craignaient une immixtion dans leur vie privée. Ce service leur paraissait sentir par trop la charité ou l'assistance. Il est même arrivé à Mlle Baumann, la directrice de notre centre, d'être brutalement mise à la porte par une nonagénaire qui se trouvait dans des circonstances misérables, lorsqu'elle a voulu se renseigner sur sa situation financière. Les premières aides ménagères ne furent pas non plus toujours accueillies avec cordialité, même là où leur intervention était urgente; elles ont dû gagner systématiquement la confiance des vieillards. Le recrutement des aides n'a pas toujours été facile non plus; toutes les intéressées ne possédaient pas la vocation nécessaire à cette activité; c'est pourtant une condition indispensable à la bonne marche du Service d'aide à domicile. Les aides ménagères doivent être en mesure de trouver le contact avec les personnes difficiles; elles doivent agir avec beaucoup de tact et de faculté d'adaptation et accepter d'être parfois traitées injustement. Elles ne peuvent pas se faire beaucoup d'illusions sur le genre de leur travail: généralement ce sont les nettoyages, parce que les aides doivent précisément exécuter les travaux que les vieux ne peuvent plus assumer. L'aspect idéal de leur activité, c'est-à-dire assister et maintenir les vieillards dans la vie normale, ne devient souvent sensible qu'après bien des semaines de service. Mais si ces conditions sont enfin réalisées, il se développe alors souvent des relations de confiance et d'amitié entre les vieillards et les aides, dont chacun bénéficie. Nombreuses sont les aides ménagères qui nous ont avoué spontanément qu'elles se sentent moins seules et plus heureuses depuis qu'elles ont entrepris cette tâche. On attache une grande importance aux qualités morales et humaines des responsables de quartier: c'est en effet dans leur secteur que s'établit la centrale où se décident toutes les questions importantes concernant aussi bien les protégés que les aides ménagères. S'il est difficile de comprendre exactement les conditions d'existence et les besoins des personnes âgées, il est encore plus compliqué de leur procurer toujours l'aide ménagère qui leur convient. La bonne marche du Service d'aide à domicile exige beaucoup de dévouement et de travail sérieux, tant de la part des aides ménagères que des directrices de quartier et si nous n'avions pas, dès le début de notre activité, trouvé des personnes aussi capables que dévouées, qui effectuent bénévolement une

grande partie de leur travail, toute l'organisation en serait certainement restée aux premières et peu concluantes expériences. L'aide à domicile pour les personnes âgées a tout d'abord commencé son activité dans le quartier de la Länggasse, elle fut ensuite étendue, durant les deuxième et troisième exercices, à tout le territoire de la ville. Le développement a pris subitement une cadence beaucoup plus rapide qu'il n'était prévu. A la fin de cette année, le nombre de nos protégés atteindra certainement un chiffre bien supérieur à 1000 et nous avons actuellement environ 150 aides ménagères en activité. La situation financière de notre organisation ne nous permettait pas de faire face à ce développement soudain; aussi la Société féminine d'utilité publique a décidé d'organiser les 6 et 7 septembre dernier une grande vente au profit du Service d'aide à domicile pour les personnes âgées. Le bénéfice net de cette manifestation s'est élevé à fr. 100 000.— environ. Grâce au gros effort fourni ainsi par environ 250 Bernoises, il nous fut possible de surmonter les difficultés de départ de cette belle œuvre et de lui assurer une saine base financière pour les prochaines années. Le fait que la population de Berne ait participé si spontanément à notre manifestation nous prouve que le Service d'aide à domicile est suivi avec intérêt et sympathie.

Une fois de plus l'expérience a prouvé qu'une œuvre sociale nouvelle se crée et se développe beaucoup plus rapidement lorsque l'idée en est lancée à la population par l'initiative privée; c'est ensuite seulement que les pouvoirs publics auront les bases nécessaires et la possibilité d'apporter leur appui.

Bücherecke

Townsend, P.: The Family Life of old people. London Routledge and Kegan Paul 1957

Der Verfasser, Mitarbeiter von Prof. Titmuss, London School of Economics, legt uns hier die Ergebnisse einer soziologischen Feldstudie vor. Sie betrifft das Ergehen des alten Menschen in seiner Beziehung zu seiner Familie und seiner weiteren Umgebung. Ort der Studie ist das Londoner Industrieviertel Bethnal Green. Die Untersuchung wurde durchgeführt an einem durch